



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E91499

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2027

ÉDITÉ LE

22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/05/2020
15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC arras

Siret : 535 354 567 00047

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 9338356 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011065688604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011065688604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : IENY

670 RUE DES BLEUETS
PARC D'ACTIVITES BEAURAINS BOREAL 2
62217 BEAURAINS

Téléphone : 03 21 58 64 44

Fax :

Portable : 0628892875

Site Internet : www.ieny.fr

E-mail : direction@ieny.fr

Responsabilité légale :

IENY COMMUNICATION (904 430 808) / VLH (882 702 889) / LEMAIRE VINCENT
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	22/10/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	18/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/09/2024
o Chaudière bois	18/09/2024
o Poêle ou insert bois	18/09/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/09/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	22/10/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	18/09/2024
o Isolation des combles perdus	22/10/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	22/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



22/09/2025 11:09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.